

# VILLE DE CHAMBERY

## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 02 mars 2020

L'an deux mille vingt et le lundi deux mars à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE DEUX PARCELLES PAR LE SYNDICAT MIXTE CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE A LA VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention du 27 décembre 2017 ; Autorise le Maire ou son représentant à le signer et à procéder à toutes les formalités subséquentes.	7 min
2	ZAC CASSINE - PROTOCOLE PARTENARIAL DEFINISSANT LES MODALITES DE TRAVAIL ENTRE GRAND CHAMBERY, LA VILLE DE CHAMBERY, CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE ET LA SNCF IMMOBILIER	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le protocole partenarial ci-annexé définissant les modalités de travail entre l'agglomération de Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, Chambéry Grand Lac Economie et SNCF Immobilier ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents à intervenir.	10 min

3	ZAC VETROTEX - REALISATION D'UN NOUVEAU QUARTIER SUR LE SITE DE L'ANCIENNE USINE VETROTEX - DECLARATION DE PROJET - MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT L'UTILITE PUBLIQUE ET L'INTERET GENERAL	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte du rapport et des conclusions avec avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative à la ZAC Vétrotex - réalisation d'un nouveau quartier sur le site de l'ancienne usine « Vétrotex » ; Réaffirme l'intérêt général relatif à la ZAC Vétrotex - réalisation d'un nouveau quartier sur le site de l'ancienne usine « Vétrotex » ; Demande à Monsieur le Préfet de la Savoie de déclarer d'utilité publique « la ZAC Vétrotex - réalisation d'un nouveau quartier sur le site de l'ancienne usine « Vétrotex ».	14 min
4	MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT "CENTRE D'AFFAIRES ALSACE LORRAINE" AVEC LE PLUiHD	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Sollicite l'engagement de cette procédure de mise en concordance des documents (notamment le cahier des charges) du lotissement « Centre d'Affaire Alsace Lorraine » avec les prescriptions de l'OAP Vétrotex/Secteur Alsace Lorraine et les dispositions du PLUiHD ; Charge M. le Maire d'engager et d'accomplir toutes les formalités liées à cette procédure ; De signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ladite procédure.	28 min
5	DENOMINATION DE VOIRIE - SECTEUR CENTRE-VILLE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la dénomination de la passerelle Gabriel Rossetti.	31 min
6	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2019	Walter Sartori	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2019 susmentionné.	32 min
7	LOTISSEMENT LES VIGNES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE L'ALLEE DU POITOU	walter Sartori	Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (3), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition, au prix unitaire de 205,45 euros par mètre carré, des emprises de la voie « allée du Poitou », pour un montant global estimé à 41 090 euros ; Dit que le montant de chaque acquisition, avec les propriétaires concernés nommés dans l'exposé qui précède, sera défini en fonction de la surface réellement acquise ; Autorise le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions et notamment les actes authentiques ; Dit que les actes d'acquisition sont dispensés de tous droits au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.	33 min

8	<p>CESSION DE DEUX EMPRISES DE FRICHES SISES ALLEE DES AIRELLES AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME CHRISTIAN BERREUR ET DE MONSIEUR ET MADAME MICHEL LAPENDRY</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Alain Caraco, s'étant abstenus (2), le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide les déclassements partiels et par anticipation du domaine public communal cadastrée section AZ n°230, d'une part pour une superficie de 755 m<sup>2</sup> environ et d'autre part pour une superficie de 60 m<sup>2</sup> environ ; Décide la vente, à l'euro symbolique, au profit des époux BERREUR, d'une emprise d'environ 755 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AZ n°230 ; Décide la vente, à l'euro symbolique, au profit des époux LAPENDRY, d'une emprise d'environ 60 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AZ n°230 ; Dit que l'ensemble des frais induits par ces ventes seront pris en charge par les acquéreurs, chacun pour ce qui les concerne ; Autorise le Maire ou son représentant dûment délégué à signer tous documents relatifs à ces ventes et notamment les actes authentiques correspondants ; Dit que les ventes envisagées ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine de la commune, et ne sont donc pas soumises à TVA.</p>	34 min
9	<p>HOTEL MORAND - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le passage de l'alimentation d'eau du local commercial dans la propriété de la Ville de Chambéry avec constitution d'une servitude de passage de canalisation dont tous les frais seront à la charge du propriétaire du commerce ou toute personne morale ou physique qui pourrait se substituer ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.</p>	36 min
10	<p>CONVENTIONS D'ACCORD PREALABLE RELATIVES AUX RETABLISSEMENTS DES VOIRIES ENTRE LES COMMUNES DE CHAMBERY, VOGLANS, GRAND CHAMBERY, LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ET AREA EN LIEN AVEC L'AMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR AUTOROUTIER DE CHAMBERY</p>	Jean-Claude Davoine	<p>Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (3), le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les trois projets de conventions ci-annexées ; Approuve les démarches conséquentes ; Approuve l'intégration des parcelles rétablies dans le domaine routier communal ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.</p>	37 min

11	SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE CHAMBERY DANS LE CADRE DU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention partenariale jointe ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention partenariale entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Ville de Chambéry, dans le cadre du fonctionnement du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.	53 min
12	MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES	Muriel Jeandet	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'ensemble des dispositions du règlement intérieur.	55 min
13	PLAN PAUVRETE - PETITS DEJEUNERS GRATUITS DANS LES ECOLES	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » sur les écoles maternelles des Combes et du Mollard du 9 mars 2020 au 3 juillet 2020 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif entre la Ville de Chambéry et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale ; Dit que les dépenses et recettes correspondantes sont prévues au budget primitif 2020.	58 min
14	ADOPTION DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE DU CONTRAT DE VILLE POUR 2020	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le soutien de la Ville de Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2020 conformément au tableau en pièce jointe ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.	1h04

15	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY, GRAND CHAMBERY ET SIMPLON.CO POUR LA MISE EN PLACE D'UN FABLAB A LA DYNAMO	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention joint en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec les signataires désignés et tous documents à intervenir.	1h06
16	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, GRAND CHAMBERY, CHAMBERY, JACOB-BELLECOMBETTE, ET L'ETAT	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout document en découlant.	1h09
17	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES COMBES POUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE SECTEUR DE PUGNET POUR L'ANNEE CIVILE 2020	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention exceptionnelle de 110 000 euros au centre socioculturel des Combes pour le maintien des activités d'animation de la vie sociale sur le secteur de Pagnet en 2020 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.	1h12
18	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association Les Éclaireuses et Éclaireurs de France de Chambéry ; Affirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	1h19
19	PARTENARIAT ENTRE LA CITE DES ARTS ET LE LYCEE VAUGELAS POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AMENAGEMENT D'HORAIRE POUR LES ELEVES MUSICIENS, DANSEURS ET COMEDIENS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout autre document afférant à ce dossier.	1h20

20	MODELE DE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LES ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de partenariat culturel avec les établissements médico-sociaux et la convention-type qui en découle ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les documents d'exécution avec tout établissement intéressé.	1h21
21	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU C.C.S.T.I. A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepter de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation suivante ; Désigner M. Jean-Yves Maugendre en qualité de titulaire, et M. Frédéric Ménagé en qualité de suppléant, au sein de la Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Savoie Mont Blanc, pour une durée de 4 ans.	1h22
22	ADHESION A LA CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME ECHOSCIENCES	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'adhésion de la ville à la plateforme en qualité de membre ; Approuve la charte d'adhésion à la plateforme Echosciences ; Autorise le maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion joint ; Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret (L.2121-21 CGCT) et désigne le directeur de la Galerie Eurêka comme représentant au Comité de Pilotage ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 et suivants.	1h23
23	MODELE DE CONTRAT DE DEPOT VENTE DE LA BANDE DESSINEE "MEMOIRES D'ELEPHANTS"	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le modèle de contrat de dépôt-vente ci-joint ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les contrats avec les dépositaires.	1h24
24	STADE MUNICIPAL - MARCHES COMPLEMENTAIRES MISE A JOUR DES LOTS TRAVAUX	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Françoise Marchand, Claudine Mourier, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (5), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Retire la délibération DCM-2019-196 du 18 novembre 2019 ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés décrits ci-avant, ainsi que tous les documents y afférents ; L'autorisation à signer les marchés accordée à l'exécutif vaut pour tous les lots quelle que soit la procédure mise en œuvre y compris pour les lots passés en procédure négociée après un appel d'offres infructueux ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	1h25

25	STADE MUNICIPAL - MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX N° 19-42-2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MODIFICATION DU MARCHE	Walter Sartori	Mis aux voix, MMEs Françoise Marchand, Claudine Mourier, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (5), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées la modification de marché n°1 et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	1h29
26	AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES N° 19/70 CONCERNANT LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES SYSTEMES DE CONTROLE D'ACCES ET ANTI-INTRUSION CENTRALISES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées les accords-cadres à bons de commande attribués tels détaillés ci-avant ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent ; Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.	1h30
27	FOURNITURE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE EXTERIEUR, CANDELABRES ET ACCESSOIRES - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer les accords-cadres avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.	1h32
28	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'OUTILLAGE, DE QUINCAILLERIE, DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS. SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A INTERVENIR A L'ISSUE DE LA CONSULTATION	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Retire la délibération n°DCM-2019-253 du 16 décembre 2019 ; Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, Grand Chambéry, Savoie Déchets et le CISALB ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres mono-attributaire à bons de commande dans les conditions exposées au présent rapport.	1h33

29	ADHESION DE LA VILLE DE CHAMBERY AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention confiant au Centre de Gestion de la Savoie l'organisation de la médecine professionnelle et préventive de la Collectivité à compter du 1er janvier 2020 ; Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2020 et suivants.	1h34
30	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention jointe ; Autorise le Maire à signer la convention permettant à la Ville de Chambéry d'adhérer au socle commun de compétences du CDG ; Dit les crédits sont inscrits au budget 2020 et suivants de la Collectivité.	1h35
31	CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY, GRAND CHAMBERY ET LE CCAS DE CHAMBERY	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la prise en charge par la Ville de l'organisation du secrétariat de la médecine professionnelle (locaux, personnel) pour la Ville, Grand Chambéry et le CCAS de Chambéry et la facturation de la prestation de service correspondante par la Ville de Chambéry aux deux autres collectivités ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention s'y rapportant, annexée à la présente délibération, qui prend effet au 1er janvier 2020.	1h36
32	MANDAT CONFIE AU CDG73 DE MENER LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL ; Autorise le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la Collectivité, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.	1h37

33	MANDAT CONFIE AU CDG73 AFIN DE MENER LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE NECESSAIRE A LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;</p> <p>Autorise le Maire à transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la Collectivité, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation ;</p> <p>Prend acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.</p>	1h37
34	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	1h37	

\* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

La délibération initialement n°5 intitulée « MISE EN CONCORDANCE CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « DE PORET » A MONTJAY AVEC LES DISPOSITIONS DU PLUIHD » a été retirée de l'ordre du jour.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **03 MARS 2020**

Michel Dantin  
Maire

